

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-500

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCHINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2023-500

**Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de
Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption -
Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national et à la difficulté d'y répondre, une stratégie de résorption des campements a été initiée par une instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018. Cette politique, portée par la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) vise, dans une approche partenariale, à apporter des réponses différenciées en fonction des situations observées sur les sites concernés.

Le nouveau cadre d'action propose un changement de modèle : dépasser l'approche centrée sur les évacuations de campements illicites et inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large de résorption, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations.

Dans cette perspective, l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 préconise la définition d'une stratégie départementale concertée entre l'État et les collectivités territoriales. C'est dans le cadre des travaux d'élaboration de cette stratégie qu'il a été décidé de créer une plateforme dédiée à l'observation des campements ainsi qu'à la réalisation de diagnostics sociaux et d'orientation pour les ménages vivant dans ces campements.

Le présent rapport vise à soutenir financièrement le fonctionnement de la plateforme départementale de résorption.

1. Une stratégie départementale

Les recommandations pour la mise en place de la stratégie territoriale proposent :

- une implication de tous les acteurs concernés dans un cadre partenarial, regroupant autour de l'État, les collectivités locales, les opérateurs, les associations,
- des réponses adaptées aux caractéristiques des campements, avec la nécessité de procéder à un recensement et un diagnostic partagé,
- la nécessité de promouvoir l'accès aux droits, en mobilisant prioritairement les dispositifs de droit commun.

Dans cette perspective, les crédits de l'état dédiés à la résorption des squats sont maintenus à la fois au niveau du plan pauvreté et au niveau de la DIHAL. Les objectifs

étant de réduire de moitié le nombre de personnes vivant en campement illégitime, de doubler le nombre de personnes concernées par une action d'accompagnement, de doubler le nombre d'enfants scolarisés et accompagnés dans leur scolarité.

En Gironde, la stratégie de résorption a été validée par un comité de pilotage du 12 décembre 2019, présidé à ce moment-là par Madame La Préfète.

L'organisation opérationnelle de la stratégie territoriale se décline dans le schéma ci-dessous :



L'accès au logement est d'emblée ciblé comme l'issue favorable et recherchée dans le cadre de cette stratégie. Autrement dit, cette stratégie vise à éviter les expulsions sèches en proposant des solutions aux personnes concernées, elle ne les empêche toutefois pas.

La stratégie s'insère dans les orientations inscrites dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Gironde et plus particulièrement son axe 4 (résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées sur les squats de l'agglomération bordelaise).

2. Une convention et une plateforme

Cette stratégie fait l'objet d'une convention pluriannuelle État-Collectivités. Cette convention définit les missions de la plateforme de résorption.

3 missions sont ainsi identifiées :

- l'observation et le suivi des squats et bidonvilles sous forme de base de données numériques, à partir d'un outil mis en place par la DIHAL : cet outil répertorie l'adresse du squat, l'état de la procédure, l'accès ou non aux fluides, le nombre d'occupants, leur origine européenne ou extra-,

- le diagnostic social individuel des ménages vivant en squat, à partir d'un recensement des personnes et sur la base du volontariat,
- l'orientation des ménages vers des solutions adaptées en fonction de l'évaluation sociale et de la disponibilité de l'offre vers du logement ou de l'hébergement le cas échéant avant l'expulsion.

La plateforme n'a pas vocation à suivre et accompagner les ménages dans l'hébergement, qui est assuré par le droit commun ou les dispositifs spécifiques comme la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale roms. Cette plateforme a été confiée au Centre d'orientation sociale (COS), déjà pilote de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), qui existe depuis plusieurs années.

Le champ d'intervention de la plateforme couvre l'ensemble des occupations illicites, sur des terrains ou des bâtiments, publics et privés, à l'exception des installations illicites de gens du voyage.

Un comité de pilotage annuel et des comités techniques mensuels sont mis en place, afin de faire vivre cette stratégie partenariale. Le comité de pilotage regroupe le Préfet et ses services départementaux : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le Recteur d'académie et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il regroupe aussi : le Président du Conseil Départemental de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, les Maires des villes principalement concernées par la présence de squats lors de l'élaboration de la stratégie (Bordeaux, Bègles, Mérignac). Le comité technique est composé des services de l'État, des techniciens des collectivités (Département, Bordeaux Métropole, villes concernées avec leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Gironde, du Groupement d'Intérêt Public Médiation (GIP Médiation) et de l'opérateur de la plateforme, le Centre d'Orientation Sociale (COS). Il a pour objet de dégager les priorités d'intervention de la plateforme et d'aborder les sujets transversaux comme le travail saisonnier ou la médiation scolaire.

La plateforme est dimensionnée à hauteur de 3 Équivalent Temps Plein (ETP) avec un budget annuel estimé à 200 000 euros. Le financement est partagé par l'État à 60%, le Conseil Départemental à 20% et Bordeaux Métropole à 20%, soit 40 000 euros en 2023.

3. Les engagements de Bordeaux Métropole

Au sein du partenariat, qui se matérialise par cette convention, Bordeaux Métropole valorise sa politique volontariste mise en place depuis près d'un an, avec notamment la création de la mission squats.

La Métropole s'engage ainsi à :

- coordonner, à travers sa mission squats, les interventions d'amélioration des conditions de vie sur les sites, par la viabilisation (ramassage des déchets, accès à l'eau, etc.),
- coordonner les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés (post-évacuation), mises en œuvre par les services techniques de la métropole,
- mettre en œuvre des Espaces Temporaires d'Insertion (ETI),
- mobiliser son patrimoine temporairement vacant en le mettant à la disposition pour des Logements Temporaires d'Insertion (LTI), qui font l'objet de travaux nécessaires à leur usage d'habitation temporaire (sécurisation, réfection sommaire),
- soutenir le GIP Médiation dans ses missions de médiation dans les squats,
- poursuivre ses actions de droit commun en matière d'hébergement, de politiques de développement de logement social et d'observation du sans-abrisme,
- participer au financement de la plateforme dans le cadre de son lancement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles,

VU la délibération n°2019-384 du 21 juin 2019 portant sur la création de la mission squats,
VU la délibération n°2020-558 du 18 décembre 2020 relative au financement de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles.

ENTENDU le rapport de de présentation

CONSIDERANT la nécessité de participer à la stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le financement de Bordeaux Métropole au Centre d'Orientation Sociale (COS),

Article 2 : d'octroyer une subvention de 40 000 euros au Centre d'Orientation Sociale (COS) pour l'année 2023,

Article 3 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte chapitre 65, compte 65748, fonction 424,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame FERREIRA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame JUSTOME, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	 Monsieur Stéphane PFEIFFER